

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 19 janvier 2023
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-trois le dix-neuf janvier à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le douze janvier s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Étaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe -
BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT
Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique -
VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations :

Madame CARRE-PIERRAT Amandine a été nommée secrétaire.

**OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – REPRISE DE LA
DELIBERATION N°4 DU 14 OCTOBRE 2022**

Madame le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales et par délibération n°4 en date du 14 octobre 2022, le conseil
municipal a approuvé la liste et la composition des commissions municipales.

Madame le maire expose que monsieur VERNET et madame MOSSO ayant exprimé le
souhait d'intégrer la commission Economie / Tourisme / Agriculture, il convient de modifier
en conséquence la composition de cette commission.

Madame le maire invite donc le conseil à se prononcer sur la composition des commissions
municipales modifiée, annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-
22 et L.2143-2 ;

Vu la délibération n°4 en date du 14 octobre 2022 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par dix-huit voix pour et une abstention
(SEMIOND Philippe)**

- **Approuve** la liste des commissions telle qu'elle figure en annexe à la présente
délibération ;
- **Dit** que la présente délibération remplace et annule la délibération n°4 en date du 14
octobre 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.

